

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires perçus par la SAS NEYRAT Immobilier en matière de vente d'un immeuble appartenant à autrui à usage d'habitation, à usage professionnel, à usage d'habitation et professionnel, ou à usage commercial, de cession de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à une attribution en jouissance ou une propriété d'un immeuble affecté à ces usages, de cession de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un tel immeuble, résulte de l'application d'un barème ci-dessous.

Elles couvrent toutes les prestations de services concourant suivant l'usage à la réalisation de l'opération à l'exclusion des honoraires des officiers publics et ministériels et des frais dus aux établissements de crédit.

Les rémunérations résultant du barème ci-contre s'entendent toutes taxes comprises à l'exclusion des droits de timbre et d'enregistrement.

Lorsque la charge de la rémunération est partagée entre le vendeur et l'acheteur, la rémunération totale ne peut excéder celle définie par la présente tarification ci-dessous.

Pour les mandats de vente : charge vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les mandats de recherche : charge acquéreur.

BARÈME HONO CHARGE VENDEUR FIXANT LE TAUX DES RÉMUNÉRATIONS

(calcul des honoraires sur le prix de vente HAI)

I – MANDATS (appartement – maison)

Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC

De 35 001 à 88 000 Euros

.....
Avec un maximum de 8 000 Euros 10 % TTC

De 88 001 à 123 000

Euros.....

Avec un maximum de 9 900 Euros 9 % TTC

De 123 001 à 160 000

Euros.....

Avec un maximum de 11 200 Euros 8 % TTC

De 160 001 à 210 000 Euros

.....
Avec un maximum de 12 600 Euros 7 % TTC

De 210 001 à 264 000 Euros

.....
Avec un maximum de 13 200 Euros 6 % TTC

Au-delà de 264 001 Euros 5 %
TTC

II – MANDATS (terrain)

Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC

De 35 001 à 150 000 Euros

.....
Avec un maximum de 12 000 Euros 10 % TTC

De 150 001 à 250 000

Euros.....

Avec un maximum de 15 000 Euros 8 % TTC

Au-delà de 250 001 Euros 6
% TTC

II – BIENS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

8,33 % HT, soit 10 % TTC avec un minimum de 12 525 Euros TTC

III – FORFAITS ESTIMATIONS

- Pour les estimations sans mise en vente :
- Du studio au T3 inclus : 180 € TTC
 - Du T4 et plus, maison, etc... 240 € TTC
- Pour les estimations avec mise en vente :
- Offert

IV – PROGRAMMES NEUFS, OPERATIONS PARTICULIERES, OU BIENS D’EXCEPTION

- Rémunération de gré à gré en fonction de l’étendue de la mission.

BARÈME HONO CHARGE ACQUÉREUR FIXANT LE TAUX DES RÉMUNÉRATIONS

(calcul des honoraires sur le prix net vendeur)

I – MANDATS (appartement – maison)

Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC

De 35 001 à 88 000 Euros

.....
Avec un maximum de 8 000 Euros 11.111 %

TTC

De 88 001 à 123 000

Euros.....
Avec un maximum de 9 900 Euros 9.89 % TTC

De 123 001 à 160 000

Euros.....
Avec un maximum de 11 200 Euros 8.696 %

TTC

De 160 001 à 210 000 Euros

.....
Avec un maximum de 12 600 Euros 7.527 %

TTC

De 210 001 à 264 000 Euros

.....
Avec un maximum de 13 200 Euros 6.383 % TTC

Au-delà de 264 001 Euros

5.2632 % TTC

II – MANDATS (terrain)



Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC	
De 35 001 à 150 000 Euros	
.....	
Avec un maximum de 12 000 Euros	11.111 %
TTC	
De 150 001 à 250 000	
Euros.....	
Avec un maximum de 15 000 Euros	8.6959 %
TTC	
Au-delà de 250 001 Euros	
6.383 % TTC	